

SANOFI
Monsieur le Président
du Conseil d'administration
46-48 av. de la Grande Armée
75017 Paris

Objet : questions écrites en vue de l'assemblée générale 2025
Article R225-84 du Code de commerce

Paris, le 7 mars 2025

Monsieur le Président,

Le Forum pour l'Investissement Responsable (1) est une association multi-parties prenantes de promotion et de développement de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Dans le cadre de sa Commission Dialogue et Engagement, dont les membres gèrent plus de 4 600 milliards d'euros d'actifs, il mène un dialogue constructif avec les grandes entreprises françaises.

Pour la sixième année, le FIR adresse à toutes les entreprises du CAC 40 des questions rédigées par des experts sectoriels et thématiques, liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les rapports sur les réponses de 2020 à 2024 sont disponibles sur notre site Internet et l'analyse de celles de 2025 donnera lieu à une nouvelle étude publique.

Cette année, pour ne pas négliger l'arrivée de la CSRD, le nombre de questions est rapporté à cinq, contre une dizaine lors des précédentes campagnes. Toujours désireux de s'adapter aux évolutions du monde dans lequel il opère, le FIR vous interroge cette année, à l'instar des autres entreprises du CAC 40, sur quatre nouvelles questions génériques portant sur les thèmes E, S et G. À celles-ci s'ajoutera une cinquième question spécifique sur un sujet personnalisé défini par des analystes de la Commission Dialogue et Engagement du FIR.

Bien que la CSRD implique de communiquer sur les IROs jugés matériels en termes financier ou d'impact, nous vous invitons à ne pas négliger les autres enjeux ESG qui vous apparaîtraient moins prioritaires. De fait, les quatre questions génériques, communes à toutes les entreprises, ont été sélectionnées de manière à ce que les sujets afférents soient pertinents pour les activités de toutes les sociétés du CAC 40. Le FIR s'attend à ce que les réponses apportées par les entreprises soient personnalisées et adaptées aux questions posées. Les références faites à des documents disponibles sur les sites Internet des sociétés pourront être exploitées par les analystes lorsqu'elles s'avèreront incontournables pour la bonne compréhension de la réponse formulée et lorsqu'elles seront parfaitement localisables.

Bien que la majorité des thématiques habituelles ne soient pas reposées cette année, nous ajoutons à cette lettre votre évaluation de 2024. La note globale moyenne de Sanofi est de 1,3/3 pour l'année 2024.

Voici le détail :

Questions	Thèmes	Notes /3
Q1	Environnement	2
Q2	Biodiversité	1
Q3	Économie circulaire	1
Q4	Intégration des partenaires sociaux	1
Q5	Rachats d'action	2
Q6	Salaire décent	2
Q7	Épargne salariale	1
Q8	Fiscalité	1
Q9	Lobbying	1
Q10	Compétences RSE des administrateurs	1

Les questions que nous vous adressons cette année sont les suivantes :

Environnement

Question 1 : Sobriété

Selon la définition du GIEC¹, « Les politiques de sobriété (sufficiency policies) recouvrent les mesures et les pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des limites planétaires ».

La sobriété renvoie à des démarches multiples qui peuvent se traduire au niveau de la limitation ou modération de la demande (réparabilité, intemporalité de l'offre, marketing de la modération, ...) ou de celles de l'offre (réduction du nombre de gammes et/ou produits, production à la demande, ...) mais aussi au niveau des ressources et matières (sur les moyens et intrants comme l'intensité en matières ou sur les produits finis (réduction des emballages, suppression de tout élément non indispensable à l'usage du bien qui n'obère pas la satisfaction finale essentielle), etc...).

- a) Le concept de sobriété est-il intégré dans la construction de votre stratégie environnementale ? Si oui, quelle définition en avez-vous ? Si non, utilisez-vous un autre concept dont l'objectif est équivalent selon vous ? Si oui, le(s)quel(s) ? pourriez-vous le(s) définir ?

Chez Sanofi, nous définissons la sobriété comme l'ensemble des mesures visant à réduire la demande en énergie, matériaux, terres et eau, tout en assurant le bien-être de tous, conformément aux limites planétaires. Dans le cadre de notre stratégie de durabilité environnementale chez Sanofi, appelée Planet Care, nous travaillons constamment à réduire les impacts environnementaux de nos produits. Et l'un de nos leviers d'action est l'éco-conception. Avec l'**éco-conception**, nous évaluons et améliorons l'empreinte environnementale de nos produits tout au long de leur chaîne de valeur - de l'extraction et la transformation des matières premières à la fabrication, en passant par la distribution et le traitement de fin de vie. Ainsi, tous nos nouveaux produits suivront une démarche d'Eco-conception d'ici 2025, et nos 20 produits les plus vendus suivront eux aussi une démarche d'Eco-conception d'ici 2030. Dans cette optique, nous réalisons des Analyse de Cycle de Vie (ACV) pour quantifier cette empreinte et agir sur les principaux leviers d'amélioration. A ce jour, **100 % de nos lancements et 30 % de nos produits les plus vendus** suivent effectivement cette approche, en avance sur notre feuille de route.

¹ [Rapport GIEC avril 2022](#), p101

- b) Comment appliquez-vous le concept de sobriété en termes d'utilisation des ressources et dans vos offres tout au long de votre chaîne de valeur ? Avez-vous calculé la part de vos activités (exprimée en chiffre d'affaires ou équivalent) couverte par ce concept ?

Nous appliquons le concept de sobriété à travers plusieurs initiatives tout au long de notre chaîne de valeur :

- Notre politique d'**Achats durables** permet de s'approvisionner de façon responsable, au plus près du besoin, chassant les achats inutiles, travaillant main dans la main avec nos fournisseurs pour optimiser les ressources consommées et maîtriser les coûts.
 - L'efficacité de notre **Supply chain** est mesurée par un certain nombre d'indicateurs reflétant la sobriété comme le non-recours au **fret aérien** ou le pilotage des coûts de **destruction** de produits finis.
 - Notre politique d'**Economie Circulaire** est appliquée à la fois aux déchets issus de nos **opérations** ainsi qu'aux déchets issus de **l'utilisation** de nos produits. A ce jour, 89 % des déchets issus de nos opérations sont réutilisés, recyclés, ou revalorisés. Pour aller plus loin, nous avons mis en place un nouvel indicateur, le « Waste impact index » pondérant nos déchets selon leur niveau de circularité, qui met en valeur les efforts.
- c) Pourriez-vous fournir des exemples concrets de succès récents d'actions mises en place pour intégrer la sobriété dans votre modèle d'affaires ? Avec quel(s) indicateur(s) vous assurez-vous de l'effectivité de ces mesures ? Quelles difficultés avez-vous pu rencontrer avec vos clients ou vos principaux fournisseurs dans la mise en œuvre de démarches de sobriété ?

Auprès de nos patients et professionnels de santé,

- Nous promouvons une **utilisation responsable** de nos médicaments, en soulignant l'importance cruciale de la prévention et de l'adoption d'un mode de vie sain et équilibré. Ces mesures sont essentielles pour éviter des complications de santé, notamment chez les patients atteints de diabète de type 2 ;
- Nous promouvons le **réemploi** de nos dispositifs de santé, quand cela est possible. En Inde, le stylo à Insuline TouStar est rechargeable. Nous étudions le déploiement de cette technologie dans d'autres pays mais rencontrons parfois des freins au réemploi de la part des patients ;
- Auprès de nos réseaux de distribution et pharmacies, nous recommandons la livraison unique et massifiée pour remplacer les « micro-livraisons » qui peuvent avoir lieu plusieurs fois par jour.

Sur la collecte, nous menons de front plusieurs initiatives :

- Sanofi, Novo Nordisk, Lilly et Merck ont établi un **partenariat** pour lancer le premier programme intersectoriel au monde de solution pour le recyclage des matériaux des stylos d'injection. La collaboration a été lancée au Danemark, en raison de l'infrastructure de recyclage existante dans le pays. Aujourd'hui, les quatre entreprises représentent environ 6 millions de stylos d'injection au Danemark chaque année. Cette collaboration a commencé le 1^{er} mai 2023 et nous aidera à accélérer nos engagements pour améliorer l'élimination responsable et appropriée des dispositifs médicaux. Elle utilise des pharmacies dans tout le pays pour le dépôt ;
- En France, **RECPEN** est le nom de la collaboration industrielle engagée entre Sanofi, Eli Lilly et DASTRI, qui utilisent les pharmacies pour collecter les dispositifs d'injection médicale dans quatre régions pilotes : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France et Occitanie ;
- La phase pilote de l'initiative de recyclage **PenLife** a commencé en avril 2023 à Berlin. 35 pharmacies ont soutenu notre initiative et ont activement aidé à récupérer les stylos à insuline SoloStar usagés de leurs clients.

Le challenge principal de ces initiatives est le taux de retour des stylos injecteurs qui reste très faible. Ainsi, un modèle différent est expérimenté au Royaume Uni. Le système d'enveloppes RePen à l'échelle nationale utilisant les services postaux pour renvoyer les stylos usagés à Sanofi a commencé en avril 2024. L'objectif principal de ce programme de reprise est d'étudier l'acceptation des patients.

- d) Comment conciliez-vous sobriété et rentabilité de vos activités ?

Nous considérons que la sobriété est une source d'économie.

Question 2 : Niveau de vie décent

Un niveau de vie décent est en partie assuré par le versement d'un salaire décent, mais pas que : protection sociale, avantages financiers...

Pour rappel le salaire décent est défini par le Global Living Wage comme « *La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus* ». Cette rémunération doit également permettre au salarié et à sa famille de prendre part à la vie en société (loisir, accès à la communication...)

Le salaire décent, dont le montant varie d'un endroit à l'autre, ne doit donc pas être confondu avec le salaire minimum éventuellement adopté à un niveau national.

L'ensemble de la question concerne :

- **Les salariés de votre chaîne de valeur (hors effectifs propres), en amont (salariés des fournisseurs, prestataires, sous-traitants...) et en aval (franchises...)**
- **Le personnel non-salarié comme les travailleurs indépendants, le personnel intérimaire ou sous contrat.**

La question ne concerne donc pas le personnel salarié de votre société et de ses filiales.

- a) Comment garanzissez-vous un niveau de vie décent (salaire décent, protection sociale, épargne de précaution et autres avantages, type aide au logement) à ces travailleurs ? Quels sont les travailleurs concernés (fournisseurs rang 1, 2 et 3, l'ensemble de vos fournisseurs stratégiques, le personnel non salarié...) ?

Principaux critères évalués :

- *Méthodologie adoptée : définition adoptée du salaire décent, partenariat avec un organisme (FWN, GLW etc.), etc.*
 - *Mesures mises en place*
 - *Place des partenaires sociaux*
- b) Avez-vous identifié et cartographié les risques et obstacles au versement d'une rémunération décente et de prestations sociales dans votre chaîne de valeur (exemples : métiers à risque, pays à risque, contexte réglementaire local, inflation, compétitivité, opacité des pratiques des fournisseurs...) ? Quelles mesures spécifiques prenez-vous pour réduire les risques liés à ces métiers (revue annuelle et corrections des écarts, mise en place de mesures incitatives pour les fournisseurs...) ?
- c) Est-ce que le respect d'un niveau de vie décent est un critère de sélection dans le choix de vos fournisseurs ou sous-traitants ? Dans quelle mesure ce critère est-il déterminant dans ce choix ?
- d) Si vous avez adopté une politique pour garantir un niveau de vie décent à tous ou certains des travailleurs de votre chaîne de valeur / indépendants, quels résultats avez-vous obtenus ? Quelle est votre feuille de

route pour l'avenir (mesures et quantification, exemple d'indicateurs, suivi des indicateurs et des progrès, élargissement du périmètre...) ?

Comment vous assurez-vous que les engagements pris par vos fournisseurs, sous-traitants, franchisés sont mis en œuvre ? Dans le cas où une controverse est établie au sujet d'un fournisseur, comment réglez-vous la situation (arrêt du contrat, dialogue et engagement...) ?

Principaux critères évalués :

- *Certification indépendante (FWN, Living Wage BC...)*
- *Indicateurs de suivi*
- *Mode de contrôle : analyse documentaire, audit, équipes dédiées à la vérification des informations fournies, dispositif d'alerte...*
- *Procédure de gestion des controverses : réaction en cas d'alerte, mesures correctives... (des exemples seraient les bienvenus)*

Le salaire décent a été identifié comme un impact matériel pour les travailleurs dans notre chaîne de valeur dans le cadre de la préparation de notre rapport de durabilité aligné avec les exigences de la CSRD. Le sujet est donc traité dans la section 3.3.2 Travailleurs dans la chaîne de valeur (ESRS S2) de notre Document d'enregistrement universel 2024.

Gouvernance

Question 3 : Gouvernance de la durabilité

- a) Publiez-vous une matrice des compétences des administrateurs ?

Est-elle **nominative** (par administrateur) ? Présente-t-elle de manière **granulaire** les compétences liées à la durabilité (listant en détail les compétences de chaque administrateur au-delà de la RSE/de l'ESG/de la durabilité : climat, biodiversité, droits humains, diversité et inclusion, transition énergétique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat...) ?

Nous publions dans notre document d'enregistrement universel 2024 une matrice de compétences nominative – voir page 54. Sur la recommandation du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE du 4 février 2025, il a été décidé, dans un souci d'amélioration de la transparence, d'ajouter les compétences Développement durable et Digitalisation/Mise en œuvre IA dans la matrice.

Les présentations individuelles des membres du Conseil d'administration présentées au point 2.1.3.1 du document d'enregistrement universel (voir pages 58 et suivantes) permettent de faire le lien avec les compétences présentées dans la matrice, notamment en matière de Développement durable (pas plus de granularité) et de Digitalisation/Mise en œuvre de l'IA.

- b) Sur quelle base considérez-vous qu'un administrateur justifie de compétences en matière de RSE ou de durabilité ? Avez-vous défini des prérequis/critères pour chacune de ces compétences ? Si oui, lesquels ?

Chaque administrateur a déclaré bénéficier, ou ne pas bénéficier d'une compétence en matière de Développement durable, en justifiant, lorsque c'était le cas, ladite compétence par l'exercice d'une fonction précise ou l'acquisition d'une expertise spécifique. Ces déclarations ont été revues, pour chaque administrateur, par le Comité des nominations, de la gouvernance et de la RSE du 4 février 2025, qui a pu ainsi apprécier au cas par cas l'existence desdites compétences ou expertises.

- c) Pour chaque administrateur détenant une compétence de durabilité (en mentionnant leur nom et prénom), pourriez-vous lister les compétences spécifiques ainsi que la nature de ces compétences (expérience, profil scientifique/chercheurs, expertise réglementaire, formations spécialisées) ?

Nous ne publions pas dans notre document d'enregistrement universel les informations de manière aussi granulaire.

L'évaluation des compétences des administrateurs par le Conseil d'administration se fait de manière beaucoup plus globale, et ce afin de couvrir toutes les compétences recherchées par le Conseil pour l'exécution de sa mission. Le développement durable fait désormais partie intégrante de l'ensemble des activités de la Société et la sélection de tel ou tel candidat au poste d'administrateur tient compte non pas de telle ou telle expertise en matière de durabilité, mais de sa capacité à appréhender les sujets et à garder la bonne hauteur de vue sur les enjeux du Groupe, y compris en matière de développement durable.

Nom Prénom	Compétence spécifique	Nature de la compétence

- d) En matière de transparence, publiez-vous les éléments suivants ? :

<u>Publiez-vous</u> les éléments suivants :		oui	non	Si oui, merci de nous fournir la source/référence
Une biographie détaillée pour chacun de vos administrateurs mettant en avant leurs expériences ou formations en lien avec les thématiques durables ?				
Le mode d'acquisition de la compétence ?	Format de chaque formation (interne ou externe)			
	Contenu de chaque formation			
	Caractère obligatoire ou non de chaque formation			
	Fréquence de chaque formation			
	Destinataires des formations			
Le type d'évaluation continue de la compétence ?	Auto-évaluation			
	Evaluation externe par des tiers			
	Autres :			

Pour chaque case à laquelle vous avez répondu **par la négative** dans le tableau ci-dessus, pourriez-vous donner ces informations ?

Les présentations individuelles des membres du Conseil d'administration présentées au point 2.1.3.1 du document d'enregistrement universel (voir pages 58 et suivantes) mentionnent les différentes compétences apportées au Conseil.

Par ailleurs, comme mentionné dans le document d'enregistrement universel (page 54), en 2024, les membres du Conseil d'administration ont reçu plusieurs formations dont une portant sur la RSE. Le contenu de la formation était le suivant :

- lien entre les enjeux scientifiques et les enjeux business ;
- tour d'horizon des réactions des parties prenantes (régulateurs, société civile et investisseurs) quant aux enjeux de développement durable ;
- rôle des sociétés en vue d'une transformation durable et d'une création de valeur de long-terme ;
- présentation des opportunités pour l'industrie pharmaceutique ; et
- point d'attention sur la CSRD.

Question 4 : Gouvernance de l'Intelligence Artificielle

a) Vision/maîtrise :

- Quelles sont les activités et les métiers de votre entreprise qui sont d'ores et déjà impactés par le recours à l'IA ?

Nous intégrons l'IA sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, ce qui enrichit les métiers de notre entreprise.

Dès la recherche et le développement, l'IA accélère la recherche moléculaire, la recherche et les études cliniques, l'identification des patients éligibles aux essais cliniques. Dans la production, elle optimise les processus industriels grâce à la maintenance prédictive et à l'automatisation intelligente, améliorant ainsi la performance et la durabilité des opérations. Nos métiers commerciaux et marketing bénéficient également de l'IA pour affiner la connaissance des Supports pour les professionnels de santé, proposer des contenus plus pertinents et personnaliser l'expérience des marketeurs, ainsi accès la mise à disponibilité des traitements pour nos patients. Enfin, dans les fonctions support, comme la finance, ou les ressources humaines, l'IA facilite la prise de décision, optimise la gestion des talents et fluidifie les flux opérationnels. En plaçant l'IA au cœur de notre stratégie, nous renforçons l'expertise de nos collaborateurs, améliorons notre impact et créons de nouvelles opportunités pour tous nos métiers.

- Quels sont ceux qui seront impactés par l'usage de l'IA à moins d'un an, à moyen terme (entre un et trois ans) et à long terme (plus de trois ans) ?
Quels sont ceux qui, selon vous, ne seront pas ou peu impactés dans un proche avenir ?

Sanofi a adopté une approche résolument inclusive en intégrant l'IA sur l'ensemble de notre chaîne de valeur et en la rendant accessible à tous nos métiers. Plutôt que de privilégier un domaine en particulier, nous avons fait le choix d'une stratégie « Tous en IA », garantissant ainsi une adoption équitable et transversale.

Chaque année, nous renforçons cette dynamique à travers des campagnes de sensibilisation et de démocratisation de l'IA, incluant des webinars, des workshops et des forums organisés sur nos différents sites.

Nous avons également mis en place un Comité IA, réunissant des experts en droit, confidentialité, éthique, politique, cybersécurité, IA et data, ainsi que des représentants des achats. Ce comité se réunit régulièrement pour évaluer et valider les cas d'usage proposés pour un développement basé sur l'intelligence artificielle. Ce comité joue un rôle clé en s'assurant que chaque projet retenu apporte une véritable valeur ajoutée et s'inscrit pleinement dans les objectifs stratégiques de l'entreprise. Il détient le pouvoir de valider ou de refuser le

lancement des développements, garantissant ainsi une approche cohérente, éthique et alignée avec notre vision de l'IA responsable.

De plus, notre approche du développement repose sur l'agilité et la collaboration étroite avec les métiers concernés. Dès la phase d'idéation, nous impliquons les utilisateurs pour co-construire des solutions adaptées, en les intégrant à chaque étape, du développement à l'expérimentation, jusqu'au déploiement. Cette démarche nous permet d'assurer une adoption efficace et un impact positif sur l'ensemble de l'entreprise.

b) Impacts :

- Avez-vous mesuré les impacts directs et indirects actuels générés par le recours à l'IA par votre entreprise sur la consommation d'énergie (électricité et eau notamment) ? Avez-vous réalisé des projections de l'évolution de la consommation d'énergie résultant de l'usage de l'IA ? A quelle(s) échéance(s) ? Merci d'apporter des informations chiffrées.
- Avez-vous identifié les conséquences sociales du recours à l'IA par votre groupe ?
- Quels sont les problèmes éthiques soulevés par l'utilisation de l'IA par votre société ?
- Pour chacun de ces trois domaines (énergétique, social et éthique), intégrez-vous les potentiels impacts décelés dans vos décisions d'investissement ? Quelle organisation avez-vous mise en place et quelles dispositions avez-vous prises pour réduire les impacts ou les éliminer (merci d'être précis et d'illustrer vos propos par des exemples adéquats) ?

Dès le lancement de notre initiative d'IA en 2023, nous avons fait le choix d'une approche fondée sur l'évaluation des risques afin de garantir un développement et une utilisation responsables de cette technologie. Cette démarche, baptisée RAISE (Responsible AI @ Sanofi), repose sur cinq piliers essentiels. Le premier et principal engagement est la responsabilité des résultats produits par l'IA, assumée à chaque étape de son cycle de vie : conception, développement, déploiement et usage.

Quatre autres piliers viennent renforcer cette approche :

- Robustesse et sécurité, pour garantir la fiabilité et la résilience des systèmes d'IA ;
- Équité et éthique, afin d'assurer un usage impartial et conforme aux principes fondamentaux de justice ;
- Transparence et clarté, pour offrir une compréhension accessible des décisions assistées par l'IA ;
- Écoresponsabilité, en intégrant une approche durable et respectueuse de l'environnement.

Conscients que l'IA responsable est un enjeu autant technique que sociétal, le Comité IA a défini une vision claire et une politique interne qui s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire et les valeurs de l'entreprise.

Au-delà des principes, nous avons engagé toute l'organisation à travers des actions concrètes : formations, communication et sensibilisation, permettant ainsi une acculturation à l'IA responsable à tous les niveaux. Nous sommes en effet convaincus que l'IA n'est pas seulement un sujet numérique mais aussi une question sociotechnique qui nécessite l'implication de multiples expertises.

Aujourd'hui, RAISE ne se limite pas à une initiative isolée : elle est officiellement intégrée au Code de conduite IA de Sanofi. Notre engagement est clair : l'IA doit toujours être un outil au service de l'humain, et la décision finale reste entre les mains des professionnels concernés.

En adoptant cette approche rigoureuse et éthique, nous garantissons une utilisation de l'IA qui respecte non seulement les réglementations en vigueur, mais aussi les attentes sociétales et les valeurs fondamentales de notre entreprise.

c) Dépendance :

- Combien de systèmes d'IA sollicitez-vous ?

- Avez-vous anticipé une éventuelle dépendance vis-à-vis de vos fournisseurs de système d'IA ?
- Si oui, comment avez-vous répondu ou envisagez-vous de répondre à ce risque ?

Nous sommes résolument engagés à devenir la meilleure entreprise biopharma dynamisée par une utilisation efficace et responsable de l'intelligence artificielle. Pour y parvenir, nous avons noué des partenariats stratégiques rigoureusement sélectionnés, en parfaite adéquation avec notre culture et notre approche d'IA responsable. Chacun de ces partenaires excelle dans son domaine, qu'il s'agisse du stockage et de la gouvernance des données, de la puissance de calcul ou du développement de modèles d'IA de pointe.

L'intelligence artificielle est un domaine en perpétuelle évolution, et nous avons pleinement conscience de la nécessité d'anticiper ces changements. C'est pourquoi nous intégrons le critère d'indépendance dans nos choix technologiques. Notre objectif est clair : accéder en permanence aux meilleures innovations du marché, accélérer la recherche et le développement de nouvelles molécules, tout en conservant une autonomie totale vis-à-vis des fournisseurs tiers.

Nous ne nous contentons pas de suivre le progrès, nous l'embrassons avec ambition et exigence, pour façonner l'avenir de la biopharma avec l'IA comme moteur.

Question personnalisée :

Question 5

Le changement climatique peut favoriser l'émergence de nouvelles maladies, en modifiant la répartition des vecteurs (comme les moustiques), en augmentant l'exposition à des conditions météorologiques extrêmes, ou encore en perturbant les écosystèmes. Par exemple, certaines infections vectorielles, comme le paludisme ou la dengue, pourraient se propager davantage avec des températures plus élevées et des variations de précipitations. Sanofi a mené des recherches sur des traitements dans ce cadre, notamment en matière de vaccins et de traitements pour les maladies infectieuses, mais aussi en explorant des options pour lutter contre les impacts du changement climatique sur la santé publique.

- a) Quels sont les projets ou molécules spécifiques sur lesquels Sanofi travaille actuellement ? Où en êtes-vous dans le développement d'initiatives dans ce domaine précis ?

Sanofi a entrepris une étude pour identifier les associations entre les impacts du changement environnemental et son portefeuille et pipeline de produits, et pour éclairer les stratégies futures. Les impacts de cette étude se concentrent sur le traitement et la prévention de cinq domaines thérapeutiques fortement touchés où Sanofi a le potentiel pour avoir un impact significatif : l'immunologie ; les maladies vectorielles et infectieuses ; les pathogènes pandémiques ; les maladies chroniques non transmissibles (comme les maladies cardiovasculaires et le cancer) ; et les allergies.

L'étude a évalué 6 843 rapports publiés et s'est finalement concentrée sur les 200 études les plus solides. L'étude a montré que 70 % des indications du portefeuille de Sanofi et 78 % des indications de notre pipeline R&D visent des maladies touchées par au moins un risque environnemental (pollution de l'air, évolution des modèles saisonniers, pollution chimique, températures extrêmes, pollution de l'eau). L'analyse a également révélé que, sur les cinq risques environnementaux identifiés, la pollution de l'air a l'impact le plus négatif, représentant 62 % de l'impact sur nos indications. D'autres résultats clés ont montré que les maladies cardiovasculaires et le diabète sont les deux principaux domaines thérapeutiques qui seront impactés par les dangers environnementaux, avec deux indications majeures impactées : l'accident vasculaire cérébral ischémique et le

diabète T1. Les indications respiratoires telles que la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) et l'asthme sont également fortement affectées par les dangers environnementaux.

Cette étude nous conforte sur le fait que nos choix médicaux et scientifiques sont alignés avec les enjeux environnementaux.

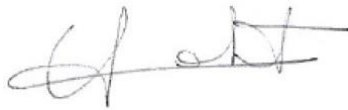
- b) Comment anticipez-vous l'accès à ces nouveaux soins pour les populations dont les moyens financiers sont limités ?

Sanofi a une approche cohérente sur l'accès aux soins. En tant qu'impact matériel identifié dans le cadre de la double matérialité publiée dans notre rapport de durabilité aligné avec la CSRD, notre approche est détaillée dans la section 3.3.3.7 de notre document d'enregistrement universel 2024.

Nous soulignons par ailleurs que Sanofi figure au 3^{ème} rang de l'Index Acces to Medicine 2024. [2024 Access to Medicine Index | Access to Medicine](#).

Vous pouvez nous écrire à tout moment à invest@frenchsif.org.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Caroline Le Meaux
Présidente de la Commission
Dialogue et Engagement



Olivier Laffitte
Présidente du FIR

(1) Le FIR est une association française multi-parties prenantes fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir et développer l'ISR (Investissement Socialement Responsable). Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de l'ISR : des investisseurs, sociétés de gestion, courtiers, agences de notation extra-financière, conseils investisseurs, syndicats, ONG ainsi que des académiques, des avocats...

Chaque année à l'automne, le FIR organise la Semaine de la Finance Responsable. En 2010, le FIR a lancé CorDial, une plate-forme de dialogue avec les sociétés cotées sur les questions de développement durable. Le FIR remet également chaque année depuis 2005, des prix et bourses aux meilleurs travaux de recherche européens en « Finance et Développement Durable ». Ce prix est organisé depuis 2010 en partenariat avec les Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Le FIR est avec l'AFG – Association Française de Gestion financière – et l'Eurosif l'un des porteurs du Code de transparence pour les fonds ouverts. Ce code doit obligatoirement être adopté par les fonds qui, en France, se revendiquent de l'ISR. Le FIR est membre en France de la Plateforme RSE et l'un des membres fondateurs d'Eurosif.